



Visa de retour / pas de récipissé

Par **Pascalou94**, le **29/12/2009** à **14:35**

Bonjour,
Le titre de séjour de ma femme expire le 17 Janvier, mais la préfecture ne lui a donné rendez-vous pour son renouvellement que le 8 Février. Elle n'a donc pas de récipissé officiel mais un simple document mentionnant la date du rendez-vous.
Le problème est qu'elle doit partir 10 jours en Corée du Sud justement pendant cette période. La préfecture refuse de donner un rendez-vous plus tôt pour qu'elle puisse déposer son dossier et avoir un récipissé avant de partir (planning plein...).
Pour faire plus simple elle m'indique qu'il faut demander un visa de retour, mais directement au consulat de France en Corée. Ca revient donc à partir en aveugle et surtout je ne sais pas si ce document peut être obtenue en une semaine ouvrable.
Par ailleurs j'ai cru comprendre que le Consulat devra contacter la Préfecture pour délivrer ce visa... (on marche sur la tête...).
Quelqu'un a-t-il une expérience sur ce problème ?
La préfecture (94) ne peut elle pas délivrer directement ce visa de retour ?
Y-a-t-il une autre solution pour qu'elle puisse avoir une garantie avant son départ (visa touriste dans un autre pays schengen ?)
Merci

Par **chris_idv**, le **29/12/2009** à **15:20**

Bonjour,
La préfecture n'est pas habilitée à délivrer un visa de quelque sorte que ce soit: c'est effectivement du ressort du Consulat ou de l'Ambassade de France.
Même si la procédure indiquée vous semble paradoxale il s'agit bien de celle applicable.
Si vous avez un doute sur la possibilité pour votre épouse de rentrer en France à l'issue de son déplacement en Corée elle peut se munir avant son départ d'une attestation d'hébergement à votre nom (à demander à la mairie de votre domicile, coût = 45€) qui lui permettra de solliciter un visa court séjour pour rentrer en France (coût = 60€).
Salutations,

Par **kingdom**, le **31/12/2009** à **01:31**

Ne serai t'il pas plus simple de décaler son départ?